



**AVIS PUBLIC**

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton  
**Entrée en vigueur**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-388 modifiant le règlement de zonage  
numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ**, par la soussignée directrice générale et greffière -trésorière de la Municipalité que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 1er octobre 2024, le règlement numéro 2024-388 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton.

En conformité avec les dispositions de l'article 137.15, alinéa 3, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce règlement est entré en vigueur le 15 octobre 2024, date de la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté Acton Vale

**Donné à Upton, ce 16<sup>e</sup> jour d'octobre 2024**

Lyne Rivard,  
Directrice générale et greffière-trésorière

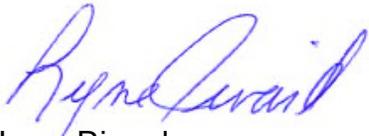
## Certificat de Publication

### AVIS PUBLIC

Je soussigné, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Upton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30 ce 16<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024, à chacun des endroits suivants, à savoir:

- au bureau municipal;
- sur le site internet de la Municipalité;
- dans l'édition de novembre 2024 du journal municipal «Le Bavard ».

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024.



Lyne Rivard  
Directrice générale et greffière-trésorière